



**Multiservices Animaux & Jardins**  
**Chemin de l'Herme**  
**34770 GIGEAN**  
**Tel : 04 67 18 28 36**  
**06 87 38 92 97**

**CONTRAT DE PENSION NAC**  
**Tous types de rongeurs, furets, oiseaux\*...**  
**Sous conditions du respect des lois sur l'importation**

Entre les soussignés :

La **Pension des Amandiers** et

**Nom, prénom** : .....

Adresse : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**Est conclue la convention aux conditions suivantes :**

**1. Identification du NAC :**

Nom du NAC : ..... Né(e) le : .....

Type : ..... Sexe : Femelle / Mâle

Vaccinations furet / lapin : .....

Date derniers vaccins : .....

Numéro d'identification : .....

Problèmes de santé : Oui / Non ..... Traitement : .....

Vétérinaire traitant : .....

Affaires confiées : .....

**2. Prestations Demandées :**

• Jour d'arrivée : ..... Horaire : .....

• Jour de départ : ..... Horaire : .....

**Tarifs\* :**

**Acompte** : ..... **Total** : .....

**Arrhes** : ..... espèce / chèque Nom : .....

- Pour 1 cage : 7 € / jour (dans la limite de 3 animaux par cage, au-delà, nous consulter).
- Le prix journalier comprend l'hébergement et les soins quotidiens adaptés à chaque espèce. Le propriétaire devra fournir l'alimentation souhaitée en quantité suffisante.
- Transport (taxi animaux) : 16 € par trajet jusqu'à 20 km. Au-delà, nous consulter.

\* En période de vacances scolaires ou de week-end prolongé, des arrhes vous seront demandées pour valider la réservation (20% du montant total). Elles ne feront l'objet d'aucune restitution en cas d'annulation 15 jours avant la date d'entrée. Chaque jour réservé sera facturé.

\* Supplément traitement : 1 € / jour sur présentation d'une ordonnance vétérinaire.

### **3. Conditions générales :**

- Le carnet de santé et la carte d'identification seront remis à la pension le jour de l'arrivée.
- Toute journée entamée sera facturée.
- Le propriétaire s'engage à avertir la pension des éventuels problèmes de santé, problèmes ou antécédents caractériels, tempérament fugueur ou traitement vétérinaire propre à son animal.
- En cas de maladie, d'accident ou de blessure de l'animal durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à la Pension Des Amandiers de procéder aux soins estimés nécessaires.
- Les frais découlant de ses soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.
- Il est précisé que l'hygiène et la désinfection des bâtiments sont assurées quotidiennement.
- La pension n'est en aucun cas responsable de la santé de l'animal. Son obligation unique en la matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire de la pension et de suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire.
- Les propriétaires doivent être assurés en responsabilité civile pour leur animal et restent responsables de tous dommages éventuels causés par celui-ci pendant le séjour à la pension.
- La pension décline toute responsabilité en cas de dégradation ou ingestion par l'animal.
- Si l'une de ces conditions n'était pas respectée, nous nous réservons le droit de refuser l'entrée de l'animal.

*Le propriétaire accepte de voir apparaître une photo de son animal sur le site internet et le profil Facebook de la pension (si non, rayer cette mention).*

Fait à ..... Le .....

### **Signature du client**

Avec la mention : « Lu et approuvé, bon pour accord »